

COMMUNIQUÉ

LA FONDATION DE LA FAUNE PARTICIPE À LA RECONSTITUTION DES STOCKS DE PERCHAUDE AU LAC SAINT-PIERRE

Québec, le 9 avril 2008. La Fondation de la faune du Québec soutient la reconstitution des stocks de perchaude du lac Saint-Pierre, en participant financièrement aux mesures gouvernementales annoncées récemment par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchar, et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Laurent Lessard. Ces mesures visent à contrer la diminution des stocks de perchaude et à proposer des mesures d'atténuation pour les pêcheurs touchés.

Outre une diminution importante de la pêche commerciale, les mesures annoncées amèneront un partage différent des volumes de pêche autorisés entre les pêcheurs commerciaux et les pêcheurs sportifs, ces derniers ayant dorénavant la majorité des prélèvements autorisés (65 %).

Tout en permettant l'amélioration des stocks de perchaude, ces mesures favoriseront une valorisation de la pêche sportive, laquelle constitue un moteur économique important dans la région du lac Saint-Pierre et dans le Sud du Québec.

La participation de la Fondation à cette initiative s'ajoute aux efforts qu'elle déploie depuis plus de 10 ans pour favoriser le développement de la pêche et susciter le recrutement de nouveaux adeptes. En effet, la perchaude constitue une espèce de choix pour l'initiation des jeunes, parce qu'elle est une espèce présente près des grands bassins de population et qu'elle est facilement accessible, été comme hiver.

Selon une étude réalisée en 2003, la pêche sportive sur ce plan d'eau a généré 2,2 M\$, soit 1,3 M\$ en été et 0,9 M\$ en hiver. En 2007, plus de 20 000 pêcheurs sportifs se sont procuré des droits d'accès pour la pêche sportive auprès de l'*Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre*, l'organisme qui assure la gestion du territoire. La perchaude se situe parmi les espèces les plus importantes pour la pêche sportive et elle est souvent la première espèce pêchée par les enfants, particulièrement dans des activités de pêche blanche.

Comme le soulignait le président de l'*Aire faunique*, M. Gérard Massé, « l'appui ainsi apporté à la pêche sportive vient concrétiser les efforts de nombreux acteurs de la région au maintien du potentiel de cette ressource importante ».

Rappelons que les mesures annoncées par les deux ministères découlent du rapport du *Comité consultatif conjoint pour la gestion des stocks de poissons du lac Saint-Pierre* (CCCGP), mis sur pied en 2002. Ce comité a constaté que malgré les importantes restrictions imposées au cours des dernières années, l'état du stock de perchaude du lac avait diminué d'environ 40 % alors que, selon les prévisions du modèle, il aurait dû connaître une augmentation de 40 %.

Les recommandations des comités sont à l'effet qu'en 2008, le stock de perchaude du lac ne devrait pas être exploité au-delà de 12,3 tonnes (la pêche y a déjà atteint plus de 200 tonnes). La répartition se ferait de la façon suivante : 35 % pour la pêche commerciale, soit 4,3 tonnes et 65 % pour la pêche sportive, soit 8 tonnes. Les mesures prévoient également le retrait volontaire des 18 permis de pêche commerciale.

– 30 –

Source :
M. Pierre Breton
Directeur des communications
418 646-1832
pierre.breton@riq.qc.ca

Renseignement :
M^{me} Ghislaine Saint-André
Coordonnatrice de projets
418 646-9988
ghislaine.sa@riq.qc.ca